

Bonjour,

La SCI (Société Civile Immobilière) **les Castors du Marais** va voir le jour !

Naissance du projet

Fin 2018, la ferme du marais à Mauves-sur-Loire est mise en vente par la SAFER. Josselin - l'écoferme des 1001 pattes, paysan fraîchement installé via Terre de Liens à la ferme voisine à Graslan et Yann porteur du projet des [sorbets paysans Skornet](#), font candidature commune pour reprendre la ferme du Marais. Petite agriculture paysanne et bio, circuits courts, intégration de l'environnement au cœur de leurs projets, la candidature de Josselin et Yann est retenue en 2019. Puis, telle une série à rebondissements, nos paysans se font chahuter par de nombreuses péripéties foncières : spéculation immobilière, menaces verbales et physiques, intrusions illégales sur les terres ... En mai 2021, l'espoir de rendre sa vocation agricole à la ferme du marais est infime. La mobilisation se met en place, les soutiens affluent et c'est reparti ! Printemps 2022, achat du corps de ferme par la SCI et des 30 ha attenants par Terre de Liens, une agriculture respectueuse va renaître au Marais !

Une SCI pour séparer la propriété du bien de son utilisation

C'est avant tout une démarche d'accès collectif et solidaire au foncier qui nous a rassemblé autour de la SCI. Bien que l'accès au foncier soit un élément clé de nos installations agricoles respectives, nous ne voulions pas être propriétaire de cette ferme mais locataires, en charge de la restaurer, la faire vivre et la transmettre un jour à d'autres.

Témoignage ci dessous extrait d'un recueil sur les structures d'achats collectif en agriculture :

« Quand un jeune s'installe, il va voir la banque, pour emprunter, puis au bout de 25 ans, la ferme lui appartient, sauf qu'il ou elle est usé-e donc il part à la retraite, il revend, il veut aller vivre ailleurs. Un jeune s'installe de nouveau, retourne voir la banque, refait un emprunt. Donc les paysans sont les éternels locataires des banques. Le seul moyen d'arrêter ce processus, c'est arrêter de revendre la terre agricole, le seul moyen d'arrêter de revendre la terre agricole c'est arrêter d'en hériter et de l'avoir en propriété individuelle ».

Marc Bouché, paysan et cogérant du GFA de Pousse Cailloux, à Monteneuf (56)

L'achat collectif du cœur de ferme permet également de consacrer notre trésorerie non pas au foncier, mais aux investissements pour des outils productifs et pour plus d'environnement. En créant la SCI les castors du marais nous souhaitons rassembler un maximum de personnes autour de nos projets agricoles que l'on souhaite ouverts et coopératifs.

Nous avons choisi la SCI alors que d'autres modèles existent (GFA, SCIC, SAS, fond de dotation) mais au final ce qui compte c'est le projet et les statuts qui incarneront cette SCI. Vous trouverez en pièce jointe le projet politique qui reprend les principales valeurs de la SCI les castors du marais. L'environnement y tient une place prépondérante puisque la LPO nous soutient. C'est les valeurs que nous demanderons aux agriculteurs travaillant au Marais, c'est ce que vous soutiendrez par votre achat de parts ou en prêtant de l'argent par les conventions prévues. Merci !

Comment intégrer la SCI pour soutenir ce projet ?

Prendre une ou plusieurs parts (500€/part). Les porteurs de projet agricole prennent 10 parts chacun, mais pour le reste nous avons besoin de vous !

Quels droits me donne l'achat de part ?

Vous serez convié(e) à participer à l'AG constitutive, c'est un moment fort car elle rassemble l'ensemble des associés qui votent (un associé = une voix) et signent les statuts de la société, notamment les gérants, votent l'achat du bien et sa mise à disposition à Yann, Josselin & Noémie. La SCI se composera de deux collèges : l'un "exploitant" et l'autre "non exploitant". Les paysans ne sont pas prépondérants dans les décisions, chaque collège pèse pour 50% dans les prises de décisions. La gestion de la SCI sera assumée par un associé exploitant et un associé non exploitant (oui on veut pas rester seuls, on tient vraiment à ce que un de vous gère à nos côtés). La présentation détaillée des statuts de la SCI et des projets paysans aura lieu lors de l'AG constitutive.

Et si nous n'atteignons pas le montant escompté ?

Les associés exploitants devront emprunter auprès des banques pour atteindre l'objectif, en attendant de trouver de nouveaux associé.e.s preneurs de part.

Et si nous dépassons le montant du bien ?

Des projets seront soumis lors de l'assemblée générale constitutive : plantations d'arbres, fond de roulement, travaux pour l'adduction d'eau et d'électricité, réfection de toitures, nous ne manquons pas d'idées, et vous non plus ! Ensemble nous pourrons les réaliser.

L'AG CONSTITUTIVE

Elle aura lieu une fois les associés identifiés (nous aurons besoin de copie de pièce d'identité, voire d'une copie du livret de famille, et bien sûr du chèque correspondant ce sont les dispositions légales pour une SCI. A noter que d'autres formes de soutien existent : faire simplement un prêt en signant une convention de prêt auprès de la SCI, souscrire des parts à Terre de liens, sortir ses bottes et ses gants lors des chantiers participatifs à venir, consommer des produits bio et paysans.

Faites-nous vite savoir votre intérêt pour le projet et surtout partagez-le autour de vous !

Merci !

A bientôt, Kenavo, Hasta luego,



Les castors du Marais

Privilégiez cette adresse pour la prise de part : castorsdumarais@gmail.com